



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzeri

Berne, le 10 mai 2010

La médecine complémentaire et alternative dans la formation médicale

Communiqué de presse, pour publication immédiate

La swimsa est l'Association suisse des étudiantes et étudiants en médecine. En tant que représentants de tous les étudiants en médecine en Suisse, nous prenons position sur les différentes interventions parlementaires qui ont été déposées au Conseil des États et au Conseil national pendant la session de printemps au sujet de la médecine complémentaire et alternative. Celles-ci demandent une intégration de la médecine complémentaire et alternative dans la formation médicale prégraduée. La swimsa soutient cette revendication sur le fond, mais a quelques réticences quant à sa mise en pratique.

Lorsque le peuple et les Cantons ont accepté le contre-projet du parlement à l'initiative populaire « Oui à la médecine complémentaire » le 17.5.2009 à une majorité claire de 67%, personne ne pouvait prévoir les conséquences concrètes de cette décision. Or, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a récemment déclaré sa volonté de faire adopter le mandat constitutionnel conféré par le peuple dans l'ensemble de son département, c'est-à-dire également dans l'éducation médicale. De plus, une initiative parlementaire (09.463) dans ce sens a été déposée au Conseil national, ainsi qu'une motion (10.3009) au Conseil des États.

La swimsa reconnaît l'influence des médecines complémentaires et alternatives sur la santé des patients et leur importance dans le système de santé suisse. Qu'elles aient été testées scientifiquement et prouvées efficaces ou non, plus d'un tiers de la population suisse applique des remèdes qui ne sont pas répertoriés par la médecine universitaire. Dès lors, il est important que ceux-ci soient pris en considération dans l'enseignement prégradué de médecine.

Cependant, nous demandons que l'enseignement des médecines complémentaires et alternatives se contente de transmettre aux étudiantes et étudiants les connaissances sur les principes généraux des plus répandues de celles-ci, mais qu'en aucun cas leur application soit requise. Tout médecin devrait être capable d'informer ses patients de manière compétente de toutes les possibilités thérapeutiques, y compris les options complémentaires et alternatives. Cependant, l'application de celles-ci ne devrait pas figurer dans l'enseignement universitaire et pourrait être enseignée dans le cadre de formations postgraduées. **L'enseignement de la médecine complémentaire et alternative ne doit pas se faire au dépens des objectifs d'apprentissage de la médecine universitaire.**



Swiss Medical Students' Association
Verband Schweizer Medizinstudierender
Association Suisse des Etudiants en Médecine
Associazione degli Studenti di Medicina Svizzeri

L'enseignement de la médecine complémentaire et alternative doit être soumis aux mêmes critères de la médecine fondée sur les preuves (*evidence based medicine*) que les disciplines de la médecine universitaire. Il en va ainsi de même pour leurs indications ou contre-indications qui doivent être traitées avec la même rigueur. Ceci signifie également que la médecine complémentaire et alternative soit davantage prise en considération dans la recherche. En outre, nous demandons que les étudiantes et étudiants soient impliqués dans toutes les étapes de l'implémentation, car ce sont ces-derniers qui sont les plus directement concernés par ce changement.

Personnes de contact:

Marius Schlienger

vpr@swimsa.ch

Roland Fischer

vpa@swimsa.ch